

Délibération du conseil municipal

Du jeudi 28 JANVIER 2010

n° 31

page 1/1

RAPPORTEUR : M. Anthony PROUST

OBJET : Subvention à l'association Les Fous Volants pour la participation du groupe musical Les Bigophoneux au Carnaval de Velbert dans le cadre d'un échange.

Depuis deux ans les représentants du jumelage tripartite Châtelleraut Corby Velbert ont souhaité voir se développer les échanges de nouveaux groupes de publics à l'occasion de manifestations festives. Cette coopération autour de pratiques artistiques de rue s'est concrétisée en novembre dernier par l'invitation de Velbert adressée aux Bigophoneux. Le projet implique 15 personnes de Châtelleraut qui participeront aux parades du carnaval de Velbert du 13 au 17 Février 2010. En retour, un groupe allemand devrait être invité par les Fous Volants à l'occasion des Déliriades 2010. Il est envisagé également d'impliquer l'organisation du Carnaval de Corby dans un partenariat tripartite en 2011.

La contribution demandée à la ville (750 €) représente 23% du coût total de l'action (3300 €).

* * * *

VU l'article L 1115-1 du CGCT relatif aux compétences des collectivités territoriales en matière de relations internationales,

VU la convention de jumelages entre les villes de Corby, Velbert et Châtelleraut en date du 9 septembre 1979,

VU la demande de subvention introduite le 28 janvier par l'association Les Fous Volants,

CONSIDERANT que la ville de Châtelleraut soutient les échanges avec ses villes jumelées,

CONSIDERANT que le financement de ces actions a été prévu au budget communal ;

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer une subvention de 750€ à l'association Les Fous Volants pour un échange à Velbert.

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte 048 / 6574 / 4400 du budget de la ville de Châtelleraut.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtelleraut
Transmis à la sous préfecture, le 01/02/10
Publié en mairie le 01/02/10

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault